

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 21 décembre 2012

DÉLIBÉRATION N° CG-2012/12/21-1/07

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

60447694

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 27/12/2012

Réception Préfet : 27/12/2012

Publication RAAD : 27/12/2012

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire, Environnement et Agglo  
Rapporteur : MARION Jean-Jacques

**OBJET :** Création du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) sur le territoire de Marne-et-Gondoire.

Faisant suite à la délibération de l'Assemblée départementale du 23 mars 2012, adoptant le projet de périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) sur le territoire de Marne-et-Gondoire, une enquête publique s'est déroulée du 21 juin au 21 juillet 2012 et a conclu à un avis favorable avec réserves. Le Département ayant statué, en concertation avec les acteurs du territoire, sur les réserves modifiant le périmètre, il est proposé de créer le PPEANP de Marne-et-Gondoire. Il couvre 3 659 ha sur 15 communes de la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire (CAMG).

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les articles L 143-1 à L 143-6 et R 143-1 à R 143-9 du Code de l'Urbanisme, relatifs aux périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains,

VU le décret n° 2006-821 en date du 7 juillet 2006 relatif à la protection et à la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains,

VU la délibération du Conseil général n° 5/6, en date du 29 juin 2007, prenant acte de la nouvelle compétence départementale en matière de protection des espaces agricoles et naturels périurbains,

VU la délibération du Conseil général n° 1/6, en date du 23 octobre 2009, approuvant la convention cadre avec la Communauté d'Agglomération Marne-et-Gondoire et l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France pour la mise en place d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains,

VU la délibération du Conseil général n°1/02, en date du 24 septembre 2010, approuvant la politique agricole départementale 2010-2014,

VU la délibération du Conseil général n° 1/09, en date du 23 mars 2012, approuvant le projet du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains sur le territoire de Marne et Gondoire,

VU l'enquête publique sur le PPEANP de Marne-et-Gondoire qui s'est déroulée du 21 juin au 21 juillet 2012,

VU le rapport du Commissaire enquêteur du 21 août 2012 faisant suite à l'enquête publique concluant à un avis favorable avec réserves à la création du PPEANP de Marne-et-Gondoire,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

Article 1 : de créer le Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) de Marne-et-Gondoire, tel que représenté sur le plan de situation et les plans de délimitation, et correspondant à la liste des parcelles conformément à l'annexe jointe à la présente délibération,

Article 2 : d'acter le principe d'élaboration du programme d'actions du PPEANP.

Adopté à la majorité


#### Ont voté contre :

- M. Pierre BACQUE
- M. Jacques BALLOT
- M. Jean-Jacques BARBAUX
- M. Arnaud de BELENET
- Mme Anne CHAIN-LARCHE
- M. Christian FROT
- M. Jean-Jacques HYEST
- M. Yves JAUNAUX
- M. Denis JULLEMIER
- M. Olivier MORIN
- Mme Paule NOURY
- M. Jean-François ONETO
- M. Jean-François PARIGI
- Mme Laurence PICARD
- M. Jean-Christophe PIEQUET (qui a donné pouvoir à M. DE BELENET)
- Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
- M. Jean-François ROBINET
- M. Dominique SATIAT
- M. Sinclair VOURIOT

#### S'est abstenu :

M. Nicolas FENART

Vincent ÉBLÉ



Président du Conseil général  
de Seine-et-Marne